

I. Région Réunion

La Réunion est une île française, terre d'Europe au cœur du grand océan Indien. Elle couvre une surface de 2 512km² et qui compte une population de plus de 840 000 habitants en 2015.

La Région Réunion et l'Etat ont co-elaboré deux documents fondateurs pour la mise en place de la politique énergétique de l'île :

- Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en 2013
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en 2017 qui couvre la période 2016-2023

II- Les objectifs de la Région Réunion

La déclinaison opérationnelle du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été approuvée par l'Assemblée plénière de la Région le 07 novembre 2013, et arrêté par le Préfet, le 18 décembre 2013. Il s'agit d'un document d'orientations, qui traduit les engagements nationaux et européens sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air à l'échelle régionale.

Cette déclinaison opérationnelle du SRCAE sur le volet énergie, est traitée à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui reprend ses orientations et les précise pour les deux périodes : 2016-2018 puis 2019-2023. Instituée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la PPE a été arrêtée par l'Assemblée plénière de la Région le 19 décembre 2016, puis a fait l'objet d'un décret interministériel en date du 12 avril 2017.

III- Les actions soutenues par la Région en matière de lutte contre le changement climatique

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional, Climat Air Énergie (SRCAE) adopté en 2013, la Collectivité a soutenu plusieurs actions qui s'inscrivent dans la politique de lutte contre les effets liés au changement Climatique avec différents partenaires tels que le BRGM, l'IPGP/l'OVPF, l'Université de la Rochelle, l'AGORAH...

Les actions mises en œuvre par le BRGM, avec l'aide financière de la Région, ont porté sur :

- ⑩ les appuis techniques et les expertises à la demande des services de la Région,
- ⑩ le suivi des traits de côte, des phénomènes d'érosion côtière, l'étude des mouvements de terrain et sur les outils pédagogiques
- ⑩ le levé électromagnétique aéroporté.

La Région a contribué depuis 2012 au programme de recherche VulneraRé (2012-2016) qui a pour objectif de définir des trajectoires de vulnérabilité des littoraux de La Réunion dans une perspective de changement climatique, avec un zoom particulier sur le littoral Ouest.

Depuis 2011, un partenariat est établi avec l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (IPGP/OVPF), dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2016-2020 axée sur la valorisation et la diffusion des données autour de l'environnement volcanique.

La Région a confié à l'AGORAH une mission visant à la mise en œuvre d'une évaluation de certaines orientations stratégiques du SRCAE.

La Région Réunion mène une politique ambitieuse pour réduire de façon très opérationnelle la vulnérabilité des populations face aux risques d'inondations dans la mise en œuvre de la Directive Inondation. Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, près de 21,97 M€ de fonds européen sont prévus.

Ainsi, la Région soutient la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des projets d'endiguement, en lien avec la mise en œuvre de la Directive Inondation.

Dans le cadre du suivi des orientations du SRCAE, la Région soutient des projets de recherches pour lutter contre les effets liés aux Changements Climatiques, en étroite collaboration avec l'État, le Département, des chercheurs, Météo France et d'autres partenaires.

La mise en commun de l'expertise et le développement des outils pour le transfert des savoirs faire et de la technologie dans ce domaine sont quelques-uns des principaux aspects de la valeur ajoutée régionale.

IV- Implication de la Région Réunion en matière d'énergie

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) sur 3 puis 5 ans, spécifique pour les territoires d'Outre-Mer et par conséquent pour l'Île de la Réunion.

Cette Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour le territoire de la Réunion a été co-élaborée par la Région et l'État.

La transition énergétique repose sur 2 piliers : l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La PPE a fait l'objet d'un décret. Elle établit les priorités d'actions pour la gestion de l'ensemble des énergies sur un territoire afin d'atteindre les objectifs de la loi.

Les objectifs de la LTECV visent à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire la consommation énergétique finale,
- réduire la consommation énergétique totale des énergies fossiles,
- porter la part des énergies renouvelables à 50% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 dans les Zones Non Interconnectées (ZNI) et arriver à l'autonomie énergétique en 2030.

La PPE concerne 4 grands volets :

- La sécurité d'approvisionnement et la sûreté du système énergétique,
- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation (fossile en particulier),
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération,
- Le développement des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande.

Pour le développement des énergies renouvelables (EnR) :

- Atteindre 50 % de part en énergies renouvelables (EnR) dans le mix électrique en 2020 et aller vers l'autonomie électrique en 2030.

Pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la maîtrise de la demande en énergie (MDE)

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 10 % en 2020 par rapport à 2011,

- Améliorer l'efficacité énergétique électrique de 10 % en 2020 et de 20 % en 2030 par rapport à l'évolution tendancielle,
- Diminuer de 10 % le volume d'importation de carburant fossile pour le secteur des transports en 2020 par rapport à 2011 (de 410 ktep en 2011 à 369ktep en 2020),
- Atteindre 50 à 60 % des logements équipés en eau chaude solaire (ECS) en 2020, et 70 à 80 % en 2030

La déclinaison opérationnelle du SRCAE sur le volet Énergie, est traitée à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui reprend ces orientations et les précise pour les deux périodes : 2016-2018 puis 2019-2023. Instituée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la PPE a été arrêtée par l'Assemblée plénière de la Région le 30 juin 2015. L'approbation fin 2016 fera l'objet d'un décret interministériel.

En 2014, une Gouvernance Energie-Climat a été mise en place au travers d'un Comité Stratégique de Pilotage qui réunit les principaux décideurs en matière d'énergie et de climat, à savoir : la Région Réunion en tant que Chef de file, l'Etat, le Département, l'ADEME, le SIDELEC et EDF.

Partenariat Région-ADEME-EDF

La Région, l'État, l'ADEME et EDF ont mis en place un partenariat formalisé dans le cadre des contrats de plan successifs pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de la gestion des déchets industriels.

Les actions déployées sur la période 2015-2020 s'appuient sur les orientations de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et s'organise autour des outils déjà mis en place sur le territoire en concertation étroite avec l'État, l'ADEME et EDF.

FEDER 2014-2020

La Région est autorité de gestion du Programme Opérationnel Européen (POE) FEDER 2014-2020, qui comporte un volet énergie conséquent de plus de 106 M€.

Les actions menées en matière d'efficacité énergétique

Le dispositif Écosolidaire a permis près de 3000 foyers en situation de précarité énergétique de s'équiper d'un chauffe-eau solaire individuel. L'objectif affiché dans le POE est de 600 logements équipés par an. EDF mène des opérations de distribution de matériels : lampes basse consommation, LED, coupe-veille, isolation thermique, etc.

Depuis 2014, la Région en partenariat avec EDF a mis en œuvre un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) à La Réunion. L'objectif du SLIME est d'intervenir rapidement auprès des ménages en difficulté dans leur gestion de l'énergie par l'organisation de la chaîne de détection, des visites systématiques à domicile et l'orientation des ménages vers des solutions durables. Le dispositif SLIME est éligible aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). À ce jour, près de 8192 foyers sont en fonction de leur situation, orientés vers des dispositifs d'aide ou de soutien.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, et en partenariat avec l'ADEME, la Région soutient l'équipement de chauffe-eau solaires dans les logements sociaux. L'objectif affiché est de 1 000 logements par an.

Dans le tertiaire, il est prévu dans le cadre du POE FEDER, de soutenir les installations de climatisation solaire permettant de diminuer la consommation électrique nécessaire à la production de froid. À ce jour, deux installations ont bénéficié de notre soutien.

Sur le patrimoine régional, un important programme de réhabilitation a été engagé sur les lycées. Outre l'intégration dans ces travaux de l'approche énergétique, il est prévu l'analyse des

consommations par type de fonction et en déduire un plan d'actions en matière de maîtrise de l'énergie pour l'ensemble du parc.

Les innovations en matière d'Énergies Renouvelables (EnR)

La collectivité a axé ses actions en matière d'innovation sur les énergies marines, la valorisation de la biomasse et la mobilité électrique solaire. En matière d'énergies marines, plusieurs technologies ont été ou sont explorées : Houles Australes, éolien offshore, Sea Water Air Conditioning (SWAC) et l'Energie Thermique des Mers (ETM).

Ainsi, en complément, du soutien apporté à l'Université de La Réunion et à DCNS pour exploiter le Prototype à Terre Énergie Thermique des Mers (PAT ETM). La Région a lancé, via le Guichet Unique Recherche Développement Innovation, un appel à projets de recherche sur la thématique Énergie. Les projets reçus, ont fait l'objet d'une première expertise qui devrait aboutir prochainement à la mise en place d'aides Région FEDER pour 6 d'entre eux. Des thématiques comme la construction (matériaux à changement de phase), les réseaux (micro – réseau, réseaux intelligents) ou le stockage de l'énergie font partie des thèmes retenus.